

Musée Classé - Réaffectation de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser et de réaffecter les subventions suivantes attribuées au Musée Classé de Besançon :

100 000 F du Ministère de la Culture - Délégation au Développement et aux Formations - destinés à soutenir la réalisation d'une étude-action sur la communication du Musée du Temps.

Cette somme est à encaisser en recettes sur le chapitre 903.61 article 1051/86021 (subvention de l'État) code service 52020 et à réaffecter en dépenses sur le même chapitre, article 132/86021 (frais d'études) code service 52020.

75 000 F du Ministère de la Culture - Direction des Musées de France - destinés à participer à l'acquisition d'une collection d'échappements et de cylindres d'horlogerie, au bénéfice du Musée du Temps.

Cette somme est à encaisser en recettes sur le chapitre 903.61 article 1051.509 code service 52020 Subventions de l'État et à réaffecter en dépenses sur le même chapitre, article 2169/509 code service 52020 Acquisition d'œuvres d'art.

146 000 F du Ministère de la Culture - Direction des Musées de France - destinés à participer à l'acquisition d'un ensemble de dessins du XVIIIème Siècle au bénéfice du département Beaux-Arts.

Cette somme est à encaisser en recettes sur le chapitre 903.61 article 1051.509 code service 52010 Subventions de l'État et à réaffecter en dépenses sur le même chapitre, article 2169/509 code service 52010 Acquisition d'œuvres d'art.

50 005 F du Ministère de la Culture - Direction des Musées de France - à titre de participation à des opérations de restauration, effectuées sur un ensemble d'objets d'archéologie et peintures du Musée Classé.

Cette somme est à encaisser en recettes sur le chapitre 903.61 article 1051.509 code service 52010 Subventions de l'État et à réaffecter en dépenses sur le même chapitre, article 235/509 code service 52010 Restauration d'œuvres d'art.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'il n'y a rien à ajouter sinon à constater qu'il y a des subventions qui arrivent maintenant assez régulièrement et c'est tant mieux. Il faut continuer dans ce sens.

M. LIME : Simplement pour souligner que cela montre l'activité remarquable du Musée depuis un certain temps et la dynamique nouvelle qui règne dans cette vieille et noble institution.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ceci est bien dit.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.